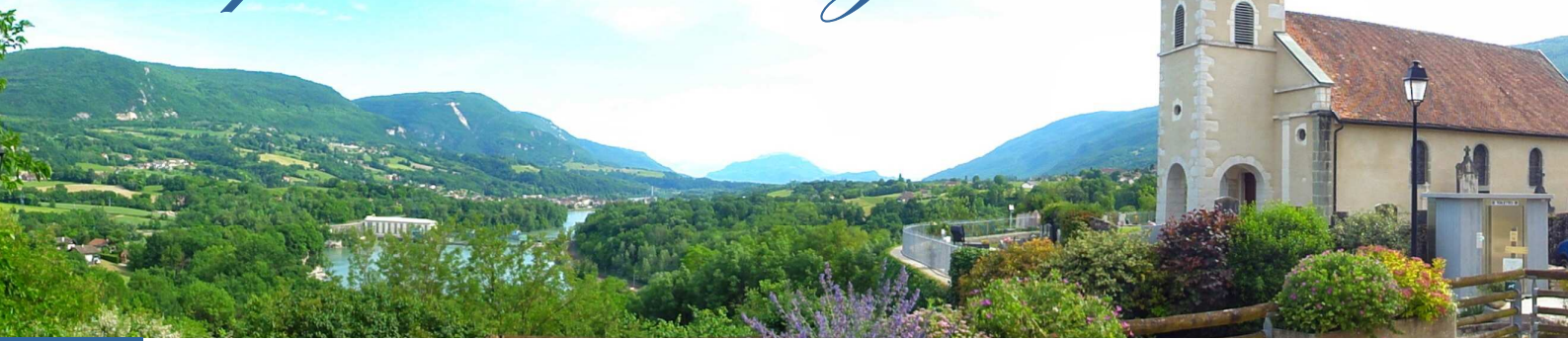


Le p'tiou Basseyrain



L'ÉDITO DU MAIRE

Les beaux jours arrivent, et les contraintes liées à la pandémie sont progressivement levées. Mais restons vigilants, et continuons à respecter les gestes barrières.

Les membres du Conseil municipal poursuivent leurs actions. À l'école tout d'abord : la cantine est maintenant opérationnelle, et des barrières seront bientôt installées pour mettre la cour en sécurité ; je tiens d'ailleurs à rappeler que l'accès à l'école est interdit en dehors des heures d'ouverture. Pour pallier l'absence temporaire d'Agorespace, nous allons également mettre en place quelques aménagements sportifs derrière la cantine afin que les enfants puissent avoir un espace de jeux dédié.

À côté de l'école, le projet de bâtiment technique et communal avance. Les négociations foncières sont en cours, et le choix du cabinet d'architecte en charge de ce programme sera finalisé fin juillet.

Dans le fond du village, un projet de parking est en discussion. Sa réalisation permettrait de répondre au manque de places de stationnement dans cette partie de la commune.

A Veytrens, une étude pour le changement de la conduite d'eau entre le captage de l'Arbépin et le réservoir est lancée ; son rendu est prévu pour septembre 2021, avec une planification des travaux sur l'année 2022. Toujours dans le domaine de l'eau, vous noterez que régulièrement des articles du Syr'Usses (ex-SMECRU) sont publiés dans le P'tiou Basseyrain : ils vous informent des avancées réalisées pour protéger les rivières et préserver les zones humides. L'enjeu est de taille pour ne pas voir, dans quelques années, les Usses sans eau pendant la période sèche.

Si les actions du Conseil municipal sont importantes pour la vie de la Commune, il en est de même de celles des associations qui apportent, chacune dans leur domaine, un plus pour le bien vivre ensemble. Je tiens à remercier leurs responsables et tous ceux qui s'y impliquent. Merci aussi aux bénévoles qui ont participé à la matinée « nettoyage de printemps ».

Nous agissons tous, à notre niveau, pour que Bassy soit un lieu de vie agréable, pour ses habitants actuels comme pour ceux qui viendront s'y installer. C'est d'ailleurs à leur attention qu'a été réalisé un livret d'accueil, que nous vous adressons également en complément de ce bulletin.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été.



Rémi PONCET, Maire de BASSY

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, la commune de Bassy verse une subvention aux associations qui en font la demande, œuvrant pour la vie locale et/ou auxquelles participent des habitants de la commune. Dans ce dernier cas, le montant est proportionnel au nombre de membres résidents à Bassy, à raison de 25 € / membre avec un plafond à 175 €.

Lors de sa séance du 3 mai 2021, le Conseil municipal a accordé les subventions suivantes :

Seyssel Rhône Basket	175.00 €
Union Sportive Cycliste de Seyssel	50.00 €
Feux d'artifice Seyssel (mairie de Seyssel 74)	150.00 €
Service d'Entraide Familial de Seyssel	175.00 €
Ass. Graine d'Amis du Val des Usses	50.00 €
Sorgia FM	50.00 €
Sepas Impossible	50.00 €
Fédération sportive Val des Usses	50.00 €
Apollon 74	50.00 €
Tennis Club Corbonod	100.00 €
Le Tétras Libre	50.00 €
Le Monde Allant Vert (<i>subvention exceptionnelle au titre d'une nouvelle association créée sur la commune, à laquelle adhèrent plus de 20 habitants</i>)	500.00 €

Cette liste n'est pas exhaustive, et d'autres associations peuvent déposer une demande en Mairie au titre de l'année 2021, en tenant compte des critères d'éligibilité.

Outre le versement d'une subvention, la municipalité peut également appuyer l'action des associations communales par la mise à disposition de salles ou de matériel.

COVID_19: L'UNITÉ DE VACCINATION MOBILE EST PASSÉE À SEYSSSEL

Pour accélérer le processus de vaccination contre la COVID_19, le Département de la Haute-Savoie, en lien avec la Préfecture et l'Agence régionale de santé, a mis en place au mois de mars une unité mobile de vaccination. Ce dispositif, principalement destiné aux personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie et aux abonnés du service de téléalarme âgés de plus de 75 ans, a permis d'aller au contact de ce public cible sur douze secteurs de la Haute-Savoie éloignés des centres de vaccination, dont le Pays de Seyssel.

Avec le véhicule sanitaire acquis par le Département, le transport du matériel (et particulièrement celui des doses de vaccin qui doivent être maintenues à très basse température) a pu être assuré dans de bonnes conditions jusqu'à la Maison de Pays, mise à disposition par la commune de Seyssel 74. La logistique était assurée par du personnel médical et administratif du Département, des membres



L'unité mobile de vaccination

du service téléalarme, ainsi que des élus et des agents communaux. Dans ce centre de vaccination éphémère, les personnes éligibles, contactées préalablement par les services du Département et/ou identifiées par les commissions des affaires sociales des différentes communes, ont pu venir se faire injecter leurs deux doses de vaccin Moderna, respectivement les jeudi 1^{er} et 29 avril. Grâce à cette opération, 130 personnes ont ainsi pu se faire vacciner à Seyssel, dont une dizaine de Bassy.

LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE EST EN SERVICE

Après plusieurs mois de travaux, et avec (seulement) quelques jours de retard sur le planning initial, le nouveau restaurant scolaire de l'école de Bassy est désormais fonctionnel. Depuis la rentrée des vacances de printemps, il peut accueillir les élèves des deux classes locales et le personnel encadrant pour déjeuner.

Pour rappel, c'est au mois de juillet dernier qu'avait débuté le chantier, qui consistait à remplacer un préfabriqué obsolète et en proie à des infiltrations d'eau par un nouvel équipement d'une capacité d'accueil de 50 enfants environ, plus adapté et apportant un maximum de confort à ses utilisateurs.

Pour réaliser ce restaurant scolaire, c'est le Cabinet DELTA Architectes, basé à Usinens, qui a conçu le bâtiment et obtenu le permis de construire. Le parti architectural retenu proposait d'agrandir l'école existante sur sa partie nord, en reprenant les mêmes principes que la précédente extension réalisée en 2013 pour conserver une homogénéité d'ensemble. Cette solution permettait également de mutualiser certains locaux existants, de gagner en sécurité, en accessibilité et en fonctionnalité, les écoliers n'ayant qu'à emprunter un couloir à l'abri des intempéries pour se rendre à la salle de restauration. La direction des travaux a été confiée au Cabinet STRUCTURA, installé à Saint-Julien-en-Genevois.

De nombreux appareillages électriques et de cuisine ont pu être récupérés de l'ancien réfectoire : lave-vaisselle, plan de travail, four permettant de réchauffer sur place les repas préparés par la Maison familiale rurale de Franclens (livraison en liaison chaude).

L'investissement pour la réalisation de ce nouvel équipement s'élève à environ 440 000 € (honoraires compris) dont 110 000 € ont été subventionnés au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et 72 000 € versés par le Département de la Haute-Savoie.

Les représentants du SIVU interscolaire Bassy–Challonges–Usinens et les élus de la municipalité de Bassy inaugureront ce nouveau restaurant scolaire dès que les protocoles sanitaires le permettront.



La nouvelle salle de restauration de l'école de Bassy

PROJET DE BÂTIMENT TECHNIQUE ET DE SALLE COMMUNALE

Dans le programme présenté par l'actuelle équipe municipale lors des élections de mars 2020 figurait l'étude de la faisabilité d'un nouveau bâtiment communal, destiné à terme à remplacer l'atelier municipal et la salle des associations (communément appelée « le CBL »).

Ce nouvel équipement est indispensable tant pour des raisons de praticité que d'accessibilité et de respect des normes.

En effet, si l'atelier municipal, aménagé dans un ancien hangar agricole ayant également servi de porcherie, est appréciable pour sa surface, la configuration ne correspond pas à sa fonction actuelle (une seule porte d'entrée, espace peu modulable ne permettant pas d'optimiser le rangement, absence de cloisonnement intérieur, absence de lumière naturelle, pas de chauffage des espaces de travail, pas de vestiaire-sanitaires...). Par ailleurs, son emplacement est intégré dans le périmètre du futur lotissement de la Fruitière, tel qu'il figure dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel.



Local technique communal actuel



Stockage de matériel

Quant au bâtiment du CBL, il ne répond pas aux normes réglementaires en vigueur, et ne permet plus d'accueillir les associations dans les conditions de confort d'usage attendues. Ses principaux dysfonctionnements sont liés à l'accessibilité de la salle principale, située à l'étage, et à l'absence de sanitaires au premier niveau. De plus, l'ensemble du bâtiment nécessiterait un rafraîchissement des revêtements de sols, murs et plafonds, ainsi que des équipements sanitaires.



Salle principale du CBL (1er étage)

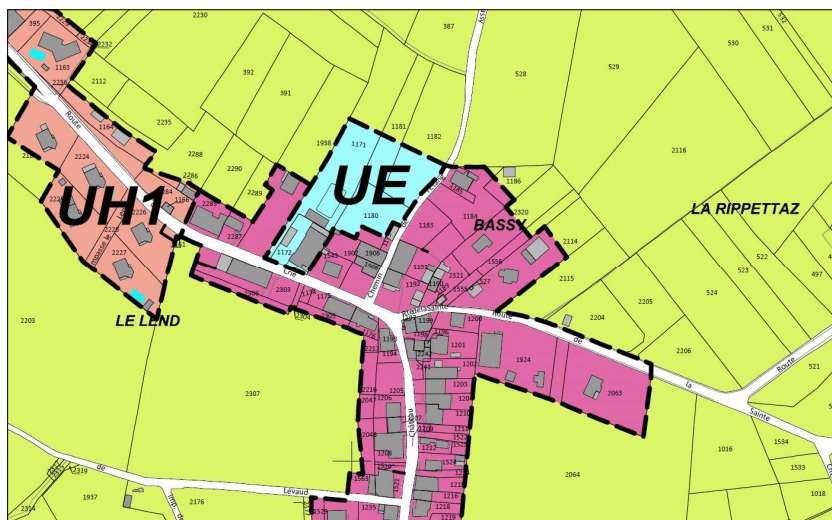


Illustration du problème d'accessibilité

Concernant le site d'implantation du nouvel équipement, une réflexion devait aussi être menée afin de savoir si le secteur de la commune prévu pour recevoir des équipements publics, situé derrière l'école (Zone UE, destinée aux constructions à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics, instaurée par le PLUi du Pays de Seyssel approuvé le 25 février 2020) permettait de réaliser un tel projet.

Pour l'aider dans cette analyse, identifier les besoins de la commune en termes d'équipements, esquisser un projet architectural et commencer à définir une enveloppe budgétaire, le Conseil municipal s'est rapproché du CAUE (*conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*) de la Haute-Savoie.

A l'issue de sa mission qui s'est achevée à la mi-mars 2021, le CAUE a soumis un programme architectural en vue de la construction du nouveau bâtiment, d'une surface d'environ 500 m², regroupant les salles associatives et les ateliers municipaux sur le site de l'école, en articulation avec les aménagements alors en cours de réalisation (cantine scolaire) et projetés (Agorespace).



Extrait du règlement graphique du PLUi du Pays de Seyssel

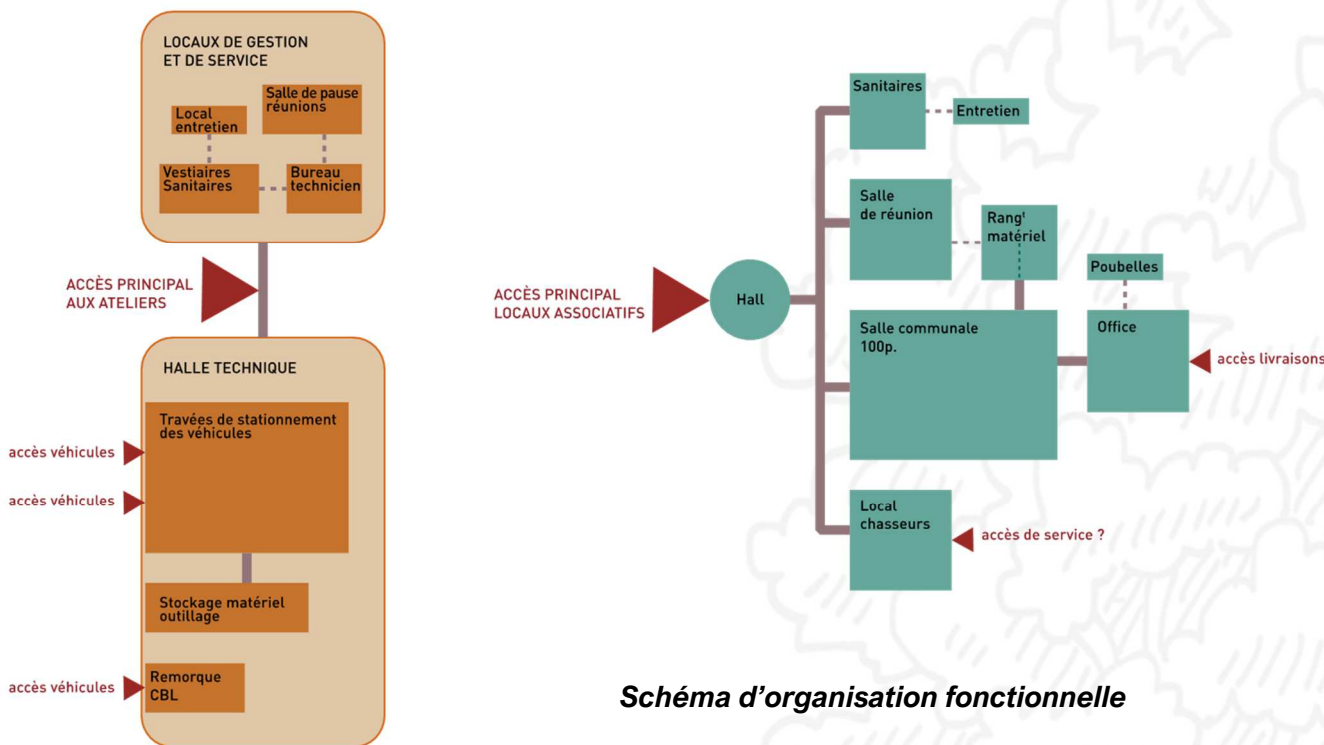


Schéma d'organisation fonctionnelle

C'est sur ce programme qu'a été lancé à la fin du mois d'avril un appel d'offre afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (architecture, économie de la construction, ingénierie structure, ingénierie thermique et fluide, ordonnancement, pilotage et coordination...) qui sera chargée de piloter ce projet. Le processus de sélection devrait s'achever à la mi-juillet, avec l'audition de trois équipes candidates ayant présenté le meilleur dossier, qui permettra de désigner celle dont la proposition paraît la plus en adéquation avec les attentes de la Mairie.

Dans le même temps, des premiers contacts ont été pris par M. le Maire avec les propriétaires fonciers (ou leurs représentants) des parcelles concernées par le projet.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce programme dans les prochains bulletins municipaux, et organiserons une réunion publique pour vous présenter, dès qu'il sera prêt, le projet élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et répondre à toutes vos questions.

POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX ROUTE DU PRÉ LACHAT

Les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux secs sur la Route du Pré Lachat sont en cours de finalisation. Parmi les dernières actions restant à réaliser figure l'installation de l'horloge astronomique, qui permettra de piloter l'éclairage public sur ce tronçon de voirie.

En effet, l'éclairage sera interrompu dans ce secteur entre 23h00 et 6h00, afin de limiter la pollution lumineuse.

Merci aux riverains et aux usagers de cette route d'avoir été patients tout au long des semaines où la circulation a été perturbée.



Fin des travaux d'enfouissement sur la Route du Pré Lachat

POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE L'APPARTEMENT LOCATIF

Comme cela était prévu, le démontage de trois cloisons et du mobilier existant a été réalisé en début d'année par l'employé communal. Parallèlement à ces premiers travaux, l'ensemble des lots pour la rénovation de l'appartement locatif et l'aménagement des combles situés au dessus a été attribué. La deuxième phase des travaux commencera donc dès le mois de septembre, avec la remise en état de la toiture, et la pose de fenêtres. Les travaux d'intérieur suivront, avec un poste important consacré à l'isolation.

Pour réaliser l'ensemble des prestations, nous avons privilégié les entreprises locales et communales. Le chantier sera suivi par l'équipe municipale, et tout particulièrement M. Gilbert BERNASCONI, dont l'expérience dans ce domaine est la bienvenue.

LANCEMENT DE TRAVAUX AU CAPTAGE DE L'ARBÉPIN

Le réseau d'adduction d'eau potable entre le captage de l'Arbépin et le réservoir de Veytrens date d'une soixantaine d'années. Des compteurs mis en place sur la colonne d'eau ont permis d'identifier des fuites. Ces pertes, particulièrement problématiques en période sèche, obligent la Commune à compléter son approvisionnement par l'achat d'eau supplémentaire au Syndicat de Bellefontaine Semine.

Aussi, pour résoudre ces problèmes de fuite et économiser la ressource en eau, la Commune a sollicité un bureau d'étude pour intervenir sur le réseau et poser une nouvelle canalisation.



Le captage de l'Arbépin

Nous communiquerons sur ce futur chantier dans les prochains bulletins municipaux.

MATINÉE PARTICIPATIVE "NETTOYAGE DE PRINTEMPS"

C'est sous un ciel chargé mais néanmoins clément que s'est déroulée, le samedi 10 avril, la matinée participative « nettoyage de printemps » organisée par la commune de Bassy.

Une quinzaine de bénévoles, âgés de 8 à 72 ans, s'était donnée rendez-vous devant la mairie pour recevoir les consignes, les tracés des différents itinéraires et les sacs poubelles. Equipés de gants et de gilets jaune fluorescent, ils sont ensuite partis arpenter les routes et chemins communaux, par petits groupes afin de respecter les protocoles sanitaires alors en vigueur .

Pendant trois heures, depuis les hameaux de Veytrons jusqu'au bas du Chef-lieu en passant par le chemin du Pont de la Craze, tous les accotements ont été passés au peigne fin, permettant de récupérer divers déchets (canettes, mégots de cigarettes, tessons de bouteilles...) avant que ces derniers ne se dégradent sur place, ou finissent dans les cours d'eau...voire dans la panse des vaches. Des récents dépôts de gravats sur l'ancienne décharge de la commune ont également été récupérés pour être, à l'instar des autres détritits, acheminés à la déchetterie de Seyssel après avoir été triés.


La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des volontaires pour leur participation. Elle donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle matinée participative, en espérant que le volume de déchets récoltés sera moindre, signe d'une prise de conscience collective sur la nécessaire préservation de notre environnement.



Des déchets et des détritits encore trop nombreux.

Par ailleurs, l'association "Usses et Merveilles", créée il y a quelques mois et dont l'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir les richesses de la vallée des Usses à l'ensemble de ses habitants, depuis le plateau des Bornes jusqu'à la confluence avec le Rhône, a organisé le samedi 29 mai une opération "Nettoyons les Usses !" sur l'ensemble de la vallée. Plusieurs centaines de kilos de déchets ont ainsi pu être retirées de la rivière.

Plus d'informations sur cette opération et sur l'association "Usses et Merveilles" :

-  page Facebook de l'association : Usses et Merveilles,
- par mail : ussesetmerveilles@gmail.com

SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES : 2021, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

L'actualité du syndicat de rivières les UsseS a été particulièrement chargée au cours des premiers mois de l'année 2021 : le SMECRU a changé de nom pour devenir le **Syr'UsseS**, et une nouvelle équipe politique s'est constituée autour du nouveau Président, M. Jean-Yves Mâchard, maire de Vanzy.

Le bilan du Contrat de Rivières les UsseS pour la période 2014-2019 a également été fait, lors d'une réunion organisée le 30 mars 2021 à Frangy.

Ce Contrat de rivières, véritable feuille de route de plus de 50 actions pour un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros, se déclinait en plusieurs axes : la reconquête des milieux aquatiques (boisements de berges, zones humides), l'amélioration de la qualité des eaux, le partage de la ressource, la sensibilisation et la communication.

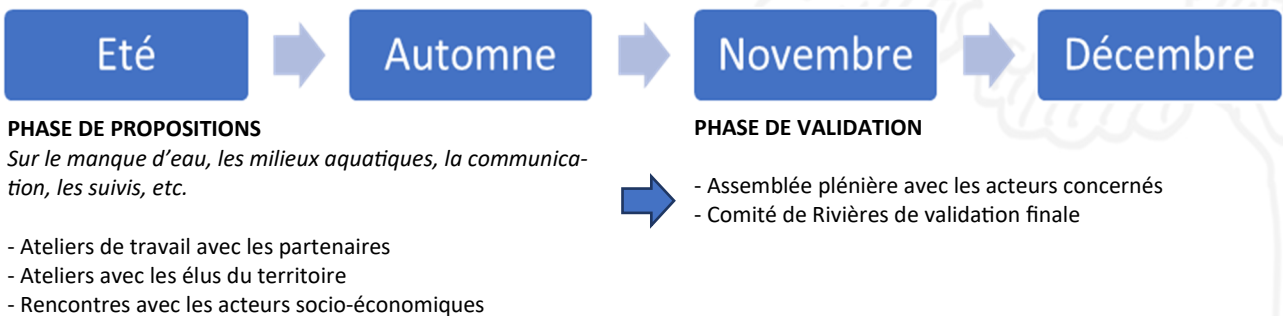
En complément de ces actions, le Syndicat a étoffé ses activités autour de la préservation des milieux aquatiques en portant le site Natura 2000 les UsseS, entre Mons et Seyssel, et en devenant le chef de file de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, auprès des communes du plateau, du Grand Annecy et du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents).



De gauche à droite, Debout : F. Richer, R. Lafond, J. Ceccon, JY. Mâchard (élu), Y. Amara (consultant), F. Seyze (agent du Syndicat) Devant : A. Issartel, J. Mudry, A. Radde, R. Journoud (agents).



En 2021, en partenariat avec les collectivités membres (Communautés de communes), les financeurs publics (Agence de l'eau, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, État) et tous les autres partenaires techniques et associatifs, le Syndicat de rivières projette son futur programme d'activité, autour des grands enjeux du territoire :



Les élus des communes et des Communautés de communes sont invités à ces temps de propositions et de validations.

GESTION SEDIMENTAIRE DU HAUT-RHÔNE SUISSE ET FRANÇAIS

Les plus observateurs d'entre nous auront sûrement remarqué que la couleur du Rhône a pris, durant quelques jours, des tons bruns-grisâtres, donnant au fleuve un aspect trouble et opaque. Ce changement temporaire d'apparence a résulté d'une opération de gestion sédimentaire menée du 18 au 29 mai sur le Haut-Rhône, depuis le barrage de Verbois (Suisse) jusqu'aux abords de Lyon.

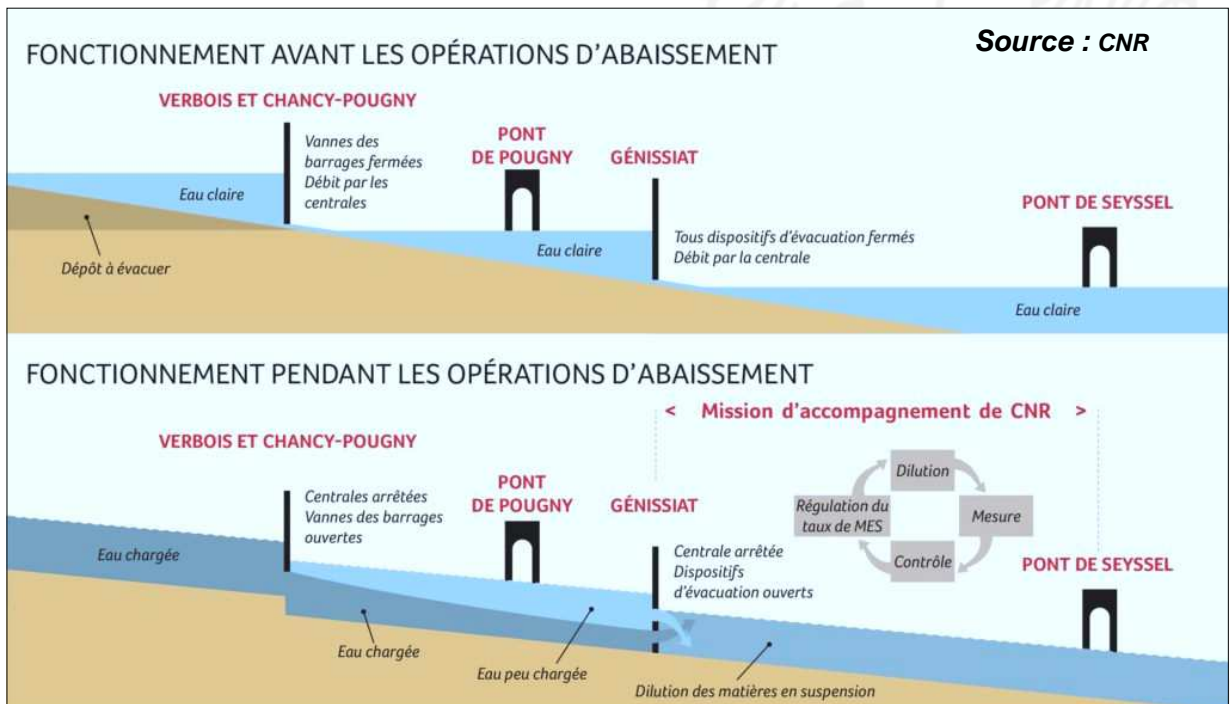
Ce type d'intervention est rendu nécessaire par les dépôts progressifs de limons, de sable et d'argile au fond du Rhône et au pied des barrages. En effet, leur accumulation, particulièrement dans la retenue de Verbois (350 000 m³ de sédiments y déposés chaque année par l'Arve), pourrait provoquer des débordements du fleuve qui, combinés à ceux de son affluent l'Arve, seraient susceptibles d'inonder le quartier de la Jonction à Genève. C'est pourquoi il a été décidé de faire passer ces sédiments de la retenue de Verbois vers la partie aval du fleuve.

Pour être pleinement efficace, cette opération doit être réalisée tous les 3 à 4 ans, et de façon coordonnée entre les gestionnaires des différents ouvrages implantés sur le fleuve, pour éviter que le même phénomène d'engrèvement ne se reproduise sur les barrages situés en aval (notamment celui de Génissiat). Le niveau du Rhône et l'ouverture des vannes ont donc été contrôlés à chaque retenue (Verbois, Chancy-Pougny, Génissiat et l'ensemble des ouvrages gérés par la CNR) de façon à maîtriser la quantité de sédiments évacués, et à entraîner le flux sur l'ensemble du linéaire du fleuve. Pour limiter l'impact du transfert de sédiments sur la qualité de l'eau, le taux de matière en suspension est contrôlé en permanence tout au long de l'intervention, pour éviter notamment tout risque d'asphyxie de la faune piscicole.



Le barrage de Seyssel au cours de l'opération (crédit photo : CNR)

Cette gestion sédimentaire a mobilisé plus de 300 personnes, en Suisse et en France. Les activités nautiques, la baignade et la pêche ont été interdites durant toute la durée des opérations.



CHRONIQUE SAUVAGE : LES "PASSE-MURAILLES"

Cette fois, à la faveur d'une après-midi ensoleillée d'avril, je me décide à scruter non pas les hauteurs célestes ou juste la cime des arbres, mais bien au bout de mon nez, en rasant les murs. Je ne me cache de rien ni de personne, je suis simplement à la recherche des sauvages, ces folles aventurières de l'extrême, ces graines d'alpinistes que le minéral séduit.

Quelques pas seulement depuis le fond du village, et me voilà devant la cymbalaire ou ruine de Rome (*photo n°1*). Le mur dont elle surgit est égayé de ses grappes de fleurs violettes. Qu'il n'espère pas s'en débarrasser : après la floraison, les pédoncules portant ses fruits se contorsionnent vers l'arrière pour glisser les graines dans les fentes du mur. Il fallait bien une grandiloquente stratégie pour honorer un tel surnom !

A peine deux pas de plus, et l'Arabette (*photo n°2*) retient mon attention. Minuscules fleurs blanches, feuilles basales en rosettes et poilues : sans doute la parade en cas de sécheresse pour mieux stocker l'eau ou pouvoir germer en ces lieux de faible humidité, le mur étant exposé plein sud. La belle ne perd pas son temps, en 6 semaines, son cycle de vie est bouclé.



Photo n°1



Photo n°2

Sur le mur du château, la pariétaire de Judée (*photo n°3*), comestible à ses heures, voisine les orpins (ou sédums) en tous genres (*photo n°4 : Orpin blanc / photo n°5 : Orpin âcre*), rares privilégiés à être cultivés comme plantes de rocaille.



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5

Je poursuis mon cheminement jusqu'à un mur dont je sais la diversité des fougères, au pied du four à pain. Je ne suis pas déçue : Rue des murailles (*photo n°6*), Capillaire rouge ou vert (*photo n°7 : capillaire rouge*), Ceterach officinal (*photo n°8*) sont là. Leurs frondes coriaces et touffues ne craignent pas l'hiver mais affectionnent davantage ce mur, ombragé et humide. Au pied de celui-ci fleurit aussi le Géranium herbe-à-Robert, ou devrait-on dire *ruber*, rouge, je vois comme il s'empourpre sous mon regard curieux (*photo n°9*).



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8

Bien sûr le lierre y côtoie ces pionnières et tente en vain de les dissimuler, tel le Saxifrage le bien nommé qui a littéralement brisé la roche de ses 3 doigts ! (photo n°10) (*Saxifraga* = qui brise la roche en latin).

Il y en a tant d'autres, mousses, lichens, ... d'ici à la fin de ma balade qui n'aura pas dépassé la route des Ires. Amis de Veytrens, ne soyez pas jaloux, toutes ces sauvages occupent les mini falaises des vieux murs autour de chez vous, croyez-moi, j'ai vérifié ! Et toutes ont des super-pouvoirs en plus de transpercer le roc : stockage d'eau dans les feuilles en forme de coupelle, combinaisons anti-transpirantes, mode survie complètement asséchées, ... et de fort belles et gracieuses floraisons qu'elles m'ont adressées, j'en suis sûre, lors d'une autre promenade fin mai.



Photo n°9



Photo n°10

Alors pour enrichir votre jardin, construisez un mur en pierres sèches, sans ciment. Celui-ci sera vite occupé et portera le passage des saisons, les marques de la vie. Un rayon de soleil et les punaises « gendarmes » sortent de leur cachette en même temps que le lézard des murailles ou le bourdon des pierres, tandis que l'escargot au nom rigolo, la pyramidule des rochers, préférera un trait de pluie.

Ces murs soutiennent, délimitent, abritent, stabilisent, protègent, embellissent...

Je vous prête mes gants ?

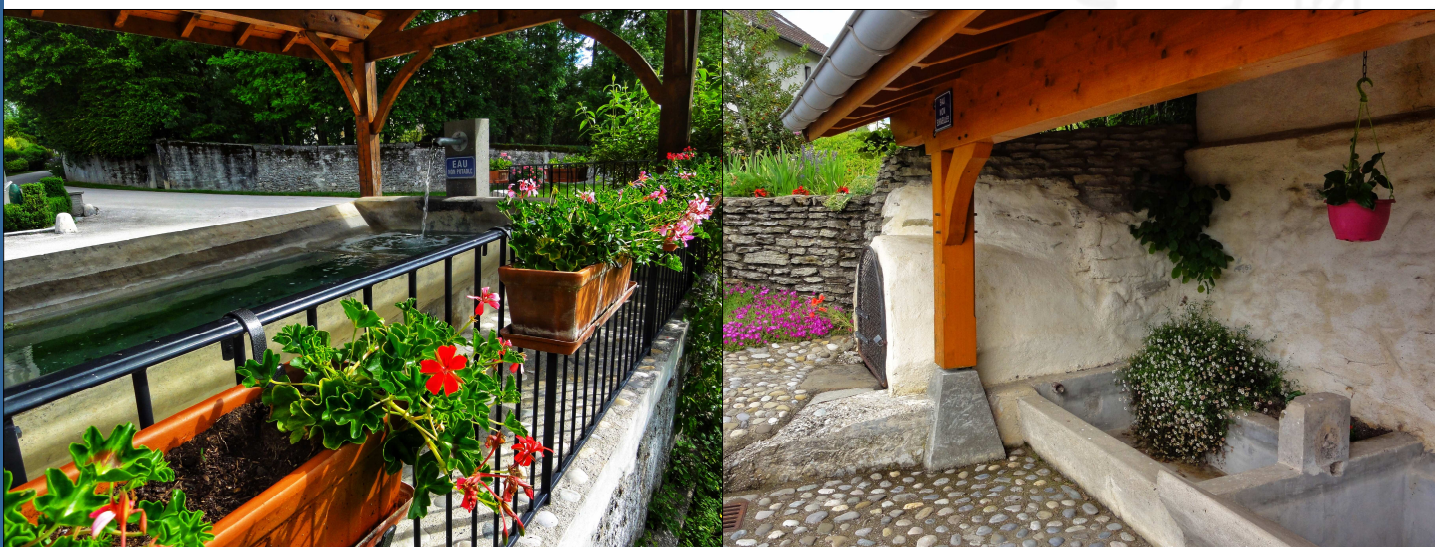
Anne DEJEAN

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Depuis quelques années, dans le courant du moi de mai, les "mains vertes" de la commune avaient pris l'habitude de se retrouver le temps d'une matinée participative, pour mettre en pots les fleurs annuelles avant qu'elles ne soient installées en différents points du Chef-lieu et de Veytrens.

Compte tenu du temps pluvieux qui a sévi durant la majeure partie du mois de mai, il n'a malheureusement pas été possible d'organiser cette session de plantations comme cela se faisait généralement, en extérieur sur le parking devant la Mairie. De plus, le contexte sanitaire encore fragile, en dépit du déconfinement progressif, rendait assez problématique la délocalisation de cette matinée participative dans le local communal, où le respect de la distanciation physique ne pouvait pas être assuré.

C'est pourquoi, cette année, les plantations ont été effectuées par le seul employé communal, avant que les jardinières fleuries de géraniums, dipladénias et autres bégonias ne prennent place aux abords des lavoirs, dans le cimetière, ou le long de la Route du château. Vous pourrez donc, au gré de vos pérégrinations, repérer ces touches colorées qui viennent compléter le tableau des plantes vivaces et des arbustes déjà en place, et participent ainsi à la mise en valeur notre beau patrimoine communal.



Des jardinières ont été installées sur le Lavoir de la Route des Ires et sur celui de la Route du Pèse-Lait



A titre d'exemple, le lavoir de Veytrens (Route de Chez les Métral), dont les travaux de réfection se sont achevés à la fin du mois de mars avec la réalisation du pavage en galets aussi appelé "calade", a retrouvé un écrin du plus bel effet, grâce à son habillage en bois brûlé au pied duquel se développent fougères et azalées. N'hésitez pas, si ce n'est déjà fait, à y faire une halte !

Le lavoir de la Route de Chez les Métral, photographié en avril

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

« Des plants pour la planète...et pour le jardin »

Après le succès de l'animation « Prenons-en de la graine », Le Monde Allant Vert, le CPIE Bugey-Genevois et Les Écolocos ont organisé le dimanche 9 mai à Seyssel 01 une nouvelle manifestation de saison, intitulée « des plants pour la planète...et pour le jardin ».



Les membres de l'association chargés de l'animation



C'est sous un soleil radieux que de nombreux passionnés de jardinage sont venus se procurer auprès des producteurs savoysards et hauts-savoysards présents sur l'esplanade du Rhône, les plants de légumes, de fleurs, de bambous ou de graminées destinés à être repiqués ensuite dans leur potager, sur leur balcon ou le long de leur terrasse, une fois passés les fatidiques « saints de glace ».

Cette première édition « des plants pour la planète...et pour le jardin » a donc été une réussite, tant du point de vue des visiteurs que des exposants et des organisateurs. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, à laquelle seront conviés d'autres artisans, artistes et associations gravitant autour du monde merveilleux des jardins !

Découverte du Roc de Chère

Une partie des membres de l'association a mis le cap sur Talloires, le dimanche de Pentecôte, pour découvrir un exemple de biodiversité remarquable : le Roc de Chère et sa Réserve naturelle.

Guidés par Gérard LAPERRIÈRE, originaire de Talloires et passionné des lieux, les marcheurs ont pu au gré de leur balade ensoleillée découvrir les différentes facettes de cette montagne qui fascine les scientifiques depuis deux siècles.

Au programme : un peu d'Histoire avec les luttes d'influence entre les Seigneurs de Menthon et l'Abbaye de Talloires, un peu de géomorphologie pour expliquer le relief tourmenté des massifs bordant le Lac d'Annecy, et un peu botanique pour mieux connaître les plantes caractéristiques des tourbières acides de l'Etang des Moines.



Les participants au belvédère du Roc de Chère

L'excursion s'est terminée par un pique-nique partagé sur les hauteurs de Talloires, pour profiter du soleil et d'une vue imprenable sur le Lac d'Annecy et le Roc de Chère.

Commande groupée

La commande groupée de plants de légumes et de fleurs, organisée en avril auprès de l'exploitation pédagogique du Lycée du Bocage à Chambéry, a connu un franc succès, avec plus de 1000 plants achetés par une vingtaine de jardiniers, de Bassy et des alentours. L'importance du volume de végétaux à distribuer a d'ailleurs donné quelques sueurs froides aux personnes chargées de leur répartition !

Agenda

- Assemblée générale de l'Association : **Vendredi 17 Septembre** (horaire restant à préciser)
- Conférence sur la permaculture : **Vendredi 1^{er} octobre** (horaire restant à préciser)
- Prochaine commande groupée : végétaux d'ornement (arbres, arbustes, plantes vivaces et bulbes de printemps), dans le courant de l'automne, au mois d'octobre.

Pour toute question vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 75 38 98 98, ou via l'adresse mail de l'association : info.asso@lemondeallantvert.fr.

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

Le bureau de l'association

LE MOT DE L'ACCA

Bien que la chasse soit actuellement fermée, les chasseurs continuent à agir en faveur de la biodiversité. En coopération avec la Fédération de l'Ain, nous avons posé des nichoirs à canard dans le cadre de l'opération « Balance ton nid ». Sur la commune de Bassy, cinq nichoirs ont ainsi été posés : trois au bord des Usses et deux au bord du Rhône. Ces nichoirs serviront à favoriser la reproduction des canards colverts et à maintenir leur présence sur notre territoire.



Point négatif : le 18 avril 2021, lors d'un tour des agraires disposés sur la commune, nous nous sommes rendu compte que tous nos panneaux posés à l'année (sur lesquels sont indiqués les jours de chasse et quelques informations complémentaires) ont été détériorés. Des anti-chasse ou d'autres personnes mal intentionnées à notre égard se sont permis de coller des stickers contenant des citations calomnieuses envers les chasseurs (par exemple : « Amis promeneurs, assurez-vous d'avoir le 112 à portée de main »), ce qui est regrettable et témoigne d'une profonde méconnaissance des efforts entrepris par les chasseurs en termes de sécurité.



Le nombre d'accidents de chasse est en baisse depuis de nombreuses années. Lors de la saison 2020-2021, trois "non-chasseurs" sont décédés - ce qui est bien sûr dramatique - soit trente accidents mortels de moins qu'il y a dix ans, preuve que les mesures de sécurité mises en place par les chasseurs portent leurs fruits. Pour toutes les personnes qui souhaitent dépasser ces préjugés et venir voir concrètement les actions que nous mettons en place pour la sécurité de tous, chasseurs et non-chasseurs, nous vous invitons à venir passer une journée avec nous, sur le terrain, lors du « dimanche à la chasse » qui sera organisé au mois d'octobre. Nous vous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Mr Laurent SOURZAC, Président de l'ACCA de Bassy, ainsi que toute son équipe

LE MOT DU CBL



Bonjour à tous !

Notre assemblée générale du CBL s'est tenue à la salle communale de Bassy, le 24 avril dernier. Nous remercions M. Rémi PONCET, Maire de Bassy, pour sa présence et son soutien.

Lors de cette assemblée nous avons évoqué le rapport financier de l'année 2020 ; bien que peu de manifestations aient eu lieu, il faut tenir compte des frais d'assurance et des divers frais engagés.

Nous avons également voté le renouvellement des mandats.

Brigitte MÉTRAL et Steve LENOIR ne souhaitent pas continuer l'aventure du CBL. Nous tenons à les remercier pour leur engagement tout au long de leurs mandats.

Mention particulière pour Brigitte MÉTRAL, membre de l'association depuis plusieurs années en tant que trésorière, qui a fait preuve de disponibilité, de soutien, de volontariat et de bonne humeur. Les membres du CBL la remercient très sincèrement.

La situation n'ayant pas permis une assemblée générale en public, une personne s'est fait connaître pour rejoindre notre équipe. Mme Louise RAMET prend donc une place à nos côtés, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous avons donc, à une date ultérieure, élu le rôle de chacun au sein du bureau.

Voici l'organigramme de l'équipe du CBL de cette année 2021 :



Toujours dans l'impasse concernant les règles sanitaires à ce jour, bien que celles-ci tendent à s'alléger, nous ne pouvons pas encore définir de réelles animations. Vous serez bien évidemment informés dès que nous aurons la possibilité d'organiser de nouveau des ApéRosés, une Rando'Nuit...sans trop de restrictions.

Bel été à tous, en espérant vous retrouver très vite ! Prenez soin de vous, et à très bientôt.

L'équipe du CBL

Contact : cbl.bassy@laposte.net

UN LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE BASSY

Pour faciliter l'installation des futurs habitants dans notre commune, le Comité consultatif « Communication » a conçu, en s'inspirant de nos voisins de Challonges, un livret d'accueil qui permettra aux nouveaux arrivants d'avoir tous les renseignements dont ils auront besoin au quotidien. Présenté sous la forme de fiches thématiques, ce livret contient toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de la commune (contacts administratifs, école et périscolaire, recensement des frontaliers, gestion des déchets), les services sur place ou à proximité (professionnels de santé, artisans, commerçants), les associations, sans oublier quelques règles élémentaires sur le bien vivre ensemble.

Ce livret d'accueil sera remis aux nouveaux résidents de la commune lors des démarches d'installation effectuées en Mairie. Toutefois, pour que l'ensemble des habitants dispose des mêmes informations, il a été décidé que chaque foyer de la commune en serait destinataire dès sa parution.

Par la suite, les fiches seront actualisées régulièrement, afin de continuer à proposer des informations à jour et exactes. Ces documents seront mis en ligne sur le futur site internet de la commune de Bassy qui sera opérationnel dans quelques mois, afin que chacun puisse les télécharger et, s'il le souhaite, les imprimer pour les insérer dans la pochette de présentation.

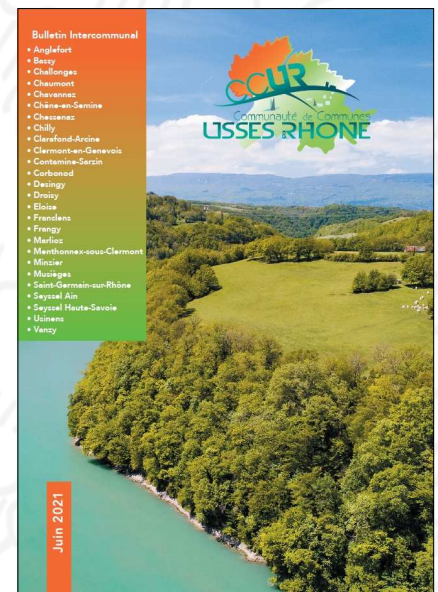


DIFFUSION D'UN BULLETIN INTERCOMMUNAL

Sous l'égide du Service Communication de la Communauté de Communes, de nouveaux supports d'informations sont mis en place et déployés à l'échelle du territoire Usse et Rhône. Dans la foulée du site internet dont la nouvelle mouture a été mise en ligne au début de l'année, c'est un bulletin intercommunal qui a été conçu pour être distribué au mois de juin à l'ensemble des foyers des 26 communes de la CCUR.

Cette publication a pour objectif de mieux faire connaître aux habitants les services dépendant de la Communauté de communes et leur fonctionnement (centres aérés, crèches et centre multi-accueil, zones d'activités économiques, déchetteries...) mais aussi les projets et réalisations dans lesquels l'intercommunalité est partie prenante, par le biais d'entretiens avec les élus, communautaires ou municipaux, concernés.

Outre ce bulletin, une lettre d'information est également projetée. Chaque numéro de cette lettre portera sur une thématique particulière, et fera l'objet d'une diffusion par voie numérique exclusivement (site internet et page Facebook de la CCUR, envoi par mail aux personnes s'étant préalablement inscrites sur la liste de diffusion). Restez informés !



CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : mairie.bassy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

*Rédaction, conception et mise en page :
Comité consultatif Communication*

*Imprimé en 235 exemplaires sur papier recyclé par
L'Atelier Rouge 100
7 place centrale - 74270 FRANGY*

Ne pas jeter sur la voie publique

